



# TAM vers PRO

## Opposé mais actif !

Même en étant opposé à cette démarche, la **CFE-CGC** agit afin d'accompagner les managers devant gérer cette situation à fort irritant social pour la population TAM.

Les postes TAM restant à pourvoir sur le site (annonce faite en CSE de 5 postes disponibles) doivent être proposés avant d'engager cette démarche.

La Direction a présenté « Ce qui ne change pas » :

<b>Ce qui ne change pas</b>	<b>Pour la CFE-CGC</b>
Rémunération	Le salaire de base est conservé.
Coefficient	Le coefficient reste le même, mais si votre coefficient actuel est égal ou supérieur à la classification maximum de la grille SCOP qui vous est rattachée, cela ne vous permettra plus de bénéficier d'une promotion.
Intéressement et participation	Calculé en fonction de votre rémunération et de votre temps de présence.
AG et AI	Pour les PRO et TAM : L'enveloppe était identique de 3.2%, mais la répartition différente. Pour rappel lors de la dernière NAO en février 2022, les ouvriers se sont vus octroyer une AG de 2,8% et pour les TAM sans SAIP 2%. Concernant le budget AI, les ouvriers ont obtenu 0,4 % (pour les promotions et l'ancienneté), les TAM sans SAIP ont obtenu 1,2% et pour les TAM avec SAIP 3,2%.
Cotisation retraite et mutuelle	C'est le niveau de rémunération qui est pris en compte.
Indemnité DAEC	Elles sont identiques pour les ouvriers et les TAM.
Horaires de travail	Il sera fonction du travail que l'on vous demandera ! Attention à bien se le faire préciser avant de s'engager.

Et « Ce qui change » :

Ce qui change	Pour la CFE-CGC
Prime d'ancienneté	Concrètement pour un Technicien au coefficient 285 avec une ancienneté de 8 ans, il passe de 109,22 € à 114,68 € soit 5,46 € de plus par mois.
Versement d'une prime de 240€	Nous avons obtenu que ceux qui ont déjà signé leur passage de TAM vers PRO bénéficient également de cette prime.
Entretien annuel	L'entretien se fera avec une grille SCOP.
Intitulé de fonction	Correspond à celui qui figure sur votre grille SCOP.
Télétravail /TAD	Il n'y a plus les possibilités de faire du télétravail ou du travail à distance (TAD) une fois passé ouvrier.
Compteurs	Plus de compteurs TAD et les autres seront fonction de l'horaire de travail.
Déclic	Possibilité d'en déposer.
Eligibilité DAEC	Il faut rester vigilant sur le positionnement de la fonction (Sensible, Equilibre, Tension). Il serait injuste à quelques mois de pouvoir bénéficier du plan Sénior de se retrouver sur une fonction en tension alors que le collaborateur a rendu service à l'U.R.
Changement de collège pour les élections	Vous ne pourrez plus voter pour la <b>CFE-CGC</b> qui n'est pas présente au 1 <sup>er</sup> collège.

## La **CFE-CGC** rappelle que cette démarche est basée sur le **VOLONTARIAT**.

La contrainte sur les managers est importante. La direction doit donner du sens à cette mesure.

La **CFE-CGC** demande de mettre à la disposition des hiérarchiques les grilles d'évaluations SCOP et le positionnement (Sensible, Equilibre ou Tension) du métier ouvrier proposé ainsi que la fiche de poste de leur futur emploi.

Lien vers le domaine de publication des tracts **CFE-CGC** :  
<https://docinfogroupe.psa-peugeot-citroen.com/ead/dom/1001224770.fd>

**ABONNEZ-VOUS !**



CONSTRUIRE LE FUTUR ENSEMBLE !

